



NEWSLETTER 3/2020 destinée aux partenaires et parties intéressées

Année internationale de la santé des végétaux

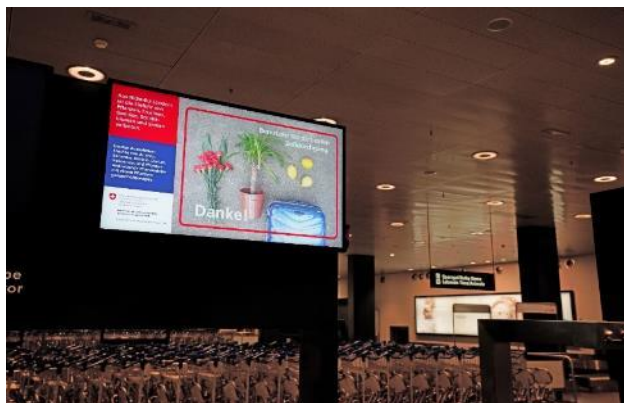
Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2020 touche à sa fin et, avec elle, l'Année internationale de la santé des végétaux (IYPH). La pandémie de coronavirus aura bien sûr marqué de son empreinte l'IYPH, de nombreuses activités ayant dû être annulées, reportées ou réaménagées. Un regard rétrospectif permet cependant d'observer qu'au cours de cette même année, un nombre croissant d'individus, d'organisations et d'entreprises a pris la mesure de l'importance que revêt la santé des végétaux. La présente édition revient sur l'année écoulée, offre un espace d'expression aux partenaires nationaux et dessine quelques perspectives pour l'après-2020.

Rétrospective

En 2020, les **principaux partenaires nationaux** ainsi que d'autres organisations de l'IYPH ont pu mettre en œuvre différentes mesures concernant l'importation de matériel végétal vivant provenant de pays non membres de l'UE et la détection précoce des maladies et des organismes nuisibles pour les plantes dans les jardins, les forêts, les champs et les prés. Outre le Service phytosanitaire fédéral, l'Union suisse des paysans, ForêtSuisse, JardinSuisse, la Fédération suisse des jardins familiaux ainsi que les services forestiers et phytosanitaires cantonaux, divers jardins botaniques, musées d'histoire naturelle et autres institutions ont pris part à la mise en place de ces mesures.

Parallèlement au lancement de l'IYPH, une nouvelle législation phytosanitaire est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci a introduit un changement substantiel en instaurant de nouvelles **dispositions d'importation** pour les fruits, les légumes, les fleurs, les semences et le matériel végétal vivant en provenance de pays non membres de l'UE. Seconde grande nouveauté : les modifications apportées au **passport phytosanitaire** lancé en 2002 et utilisé dans les échanges commerciaux entre horticulteurs, pépiniéristes, producteurs, entreprises commerciales et acquéreurs issus d'exploitations agricoles, forestières ou horticoles.



Écran d'information dans la zone de récupération des bagages de l'aéroport de Zurich. Photo : APG/SGA SA.

La **manifestation officielle de lancement** du 30 janvier 2020 a propulsé l'IYPH pour la première fois sous le feu des projecteurs médiatiques. Un **timbre-poste spécial** a ensuite été présenté au public le 12 mars 2020. Ces deux événements ont donné lieu à de nombreux communiqués à la télévision et dans les journaux et autres médias.

Sensibilisation des voyageurs dans les aéroports nationaux

Depuis un an, des affiches et des colonnes d'information disposées dans la zone de douane des aéroports de Zurich et de Genève signalent aux voya-

geurs qu'il leur est interdit d'introduire en Suisse des plantes, des fruits, des légumes, des fleurs coupées ou des semences en provenance de pays non membres de l'UE. Même si la pandémie de coronavirus a brutalement fait chuter le nombre de vols passagers à la fin du mois de mars, plus de 2500 voyageurs et près de 10 tonnes de matériel végétal illicite ont été interceptés à l'aéroport de Zurich en moins de 12 mois. Les marchandises acheminées étaient issues de quelque 60 pays différents. Afin d'améliorer la sensibilisation du public, des panneaux et des écrans rappelant les dispositions de la nouvelle législation ont été placés dans la zone de récupération des bagages. Et pour que ces informations parviennent également aux voyageurs *avant* qu'ils ne montent dans l'avion, la Fédération Suisse du Voyage a envoyé aux 700 agences du pays un mailing attirant l'attention sur l'interdiction récemment entrée en vigueur et les outils de communication mis en place.

Détection précoce de quatre organismes nuisibles dangereux pour les végétaux

Dans le cadre de l'IYPH, des dépliants ont été élaborés en allemand, en français et en italien dans lesquels sont exposés les risques, les éléments d'identification et les obligations de déclaration pour quatre organismes nuisibles dangereux : le **scarabée japonais**, le **virus du fruit rugueux brun de la tomate**, le **capricorne asiatique des agrumes** et l'**agrile du frêne**. Les différentes organisations partenaires ont apporté une contribution précieuse en diffusant ces dépliants auprès de leurs membres et en rappelant régulièrement dans leurs médias l'importance de la prévention dans la lutte contre les nuisibles et les maladies. Cet été, une population de scarabées japonais a été découverte pour la première fois en Suisse. Peu de temps après, force a été de constater que le coléoptère en provenance d'Italie s'était multiplié dans le Sottoceneri et que son éradication complète était déjà devenue impossible dans le sud du Tessin. Il s'avère donc d'autant plus important de stopper la propagation vers le nord de cet insecte nuisible pour les végétaux.



Excursion de travail dans le Tessin. Photo : Aline Knoblauch

Les 6 et 7 août 2020, des représentants de ForêtSuisse, de JardinSuisse, de la Fédération suisse des jardins familiaux, de l'Union suisse des paysans, du Service phytosanitaire fédéral et de deux services cantonaux se sont réunis à l'occasion d'une **excursion de travail dans le Tessin**. Le scarabée japonais et le cynips du châtaignier, ainsi que la propagation de néophytes envahissantes en forêt, figuraient parmi les thèmes abordés lors de ces journées.

Soutien à l'agriculture dans la lutte contre les organismes nuisibles envahissants



Barbara Steiner, Union suisse des paysans

« Les insectes, les virus et les graines de plantes ne se soucient guère des frontières, qu'il s'agisse de celles d'un pays ou d'une propriété. Les organismes nuisibles, d'une espèce connue ou absolument nouvelle, représentent donc une menace à laquelle un agriculteur peut se trouver confronté à tout moment. Au fil du temps, les acteurs du monde agricole ont appris à cohabiter avec certains d'entre eux. En Europe, la vigne doit être greffée sur des porte-greffes résistants depuis que le phylloxéra est arrivé d'Amérique dans les années 1860. Cette opération représente néanmoins un travail colossal, car chaque cep – et un hectare en compte entre 3000 et 10 000 – doit être greffé individuellement.

Chaque organisme nuisible possède sa propre stratégie de survie ou de propagation, qui lui permet de coloniser de nouveaux territoires et lui vaut parfois le qualificatif peu flatteur d'« envahissant ». Pour lutter contre un nouvel intrus, il convient donc chaque fois d'imaginer un nouveau scénario, allant de la mise sous filet des cultures à un planning de rotation très strict. Notons qu'il n'a pas encore été possible jusqu'ici de trouver pour tous les organismes nuisibles envahissants une stratégie de lutte adaptée et satisfaisante.

Les organismes nuisibles envahissants posent un réel problème aux agriculteurs suisses, non seulement au regard de la santé des végétaux, mais aussi parce qu'ils prennent la forme de néophytes envahissantes. À l'heure actuelle, la vergerette annuelle constitue un véritable casse-tête. En effet, lorsqu'elle se répand dans les prairies et les pâturages, la valeur nutritive de celles-ci s'en trouve réduite, si bien que des aliments doivent alors être achetés en supplément pour nourrir le bétail. Sur les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), les exploitants agricoles sont soumis à une obligation de lutte. Pour les SPB de niveau de qualité II, autrement dit les SPB abritant un nombre d'espèces rares supérieur à la moyenne, la propagation de la vergerette peut conduire à la disparition de ces espèces. Les SPB concernées perdent alors leur niveau de qualité et les paysans, les avantages financiers offerts par le « bonus écologique ».

De nombreux agriculteurs dressent aujourd'hui un constat désillusionné et se sentent abandonnés. Même s'ils entretiennent chaque année leurs parcelles avec le plus grand soin, le vent répand sur leurs terres des graines provenant des surfaces avoisinantes (bords de route, bois, jardins privés, etc.), si bien qu'il leur faut constamment reprendre la lutte à zéro.

Voici donc la demande que je vous adresse chers propriétaires forestiers, cantonniers et jardiniers amateurs ou professionnels : au nom des paysannes et paysans suisses, apportez vous aussi votre soutien à la lutte contre les organismes nuisibles envahissants !

La vergerette annuelle ne pourra être maîtrisée que si tous les propriétaires et exploitants assument leurs responsabilités et s'attachent à la combattre sur leurs terres ! Les recommandations fournies dans cette fiche pourront vous aider dans cette entreprise : https://extranet.kvu.ch/files/document-download/200427095853_01_R_Vergerette_20200325.pdf. »

Barbara Steiner, Union suisse des paysans

Pour en savoir plus : www.sbv-usp.ch/fr/etiquettes/annee-internationale-de-la-sante-des-vegetaux/

Un partenariat précieux – pour nous tous



Otmar Halfmann, président de la FSJF

« Nous avons été l'un des principaux partenaires de l'IYPH cette année et c'est avec grand plaisir que nous avons participé à cette action qui représentait aussi pour nous un défi inédit. Notre fédération, qui réunit environ 22 000 parcelles de jardins familiaux, s'engageait en effet pour la toute première fois dans un « partenariat public-privé » d'intérêt général.

Le fait que l'IYPH se concentre en Suisse sur le scarabée japonais et le dangereux virus du fruit rugueux brun de la tomate a trouvé un écho au sein de notre fédération ainsi que dans nos jardins, où la diversité des variétés de tomates cultivées dépasse l'imagination.

Avec l'aide des services officiels participant à l'opération, nous avons placé dans tous les espaces cultivés des fiches en plusieurs langues sur ces deux organismes nuisibles. Parallèlement à cette campagne interne, des articles spécialisés ont également été publiés dans notre revue mensuelle « Gartenfreund/Jardin Vivant ».

Heureusement, seuls ont été signalés quelques rares cas d'infestation potentielle, qui n'ont finalement pas été confirmés. Nous souhaitons cependant poursuivre l'an prochain la démarche entamée durant l'IYPH et rester vigilants vis-à-vis de ces deux gigantesques menaces qui pèsent sur les zones riches en espèces. Nous espérons que le travail initié pourra être prolongé et intensifié.

En tant que jardinières et jardiniers amateurs, nous sommes tributaires des mesures de soutien fondées et scientifiquement étayées que les autorités mettent en place. Inversement, les instances officielles peuvent s'appuyer sur notre fédération et ses dizaines de milliers de membres, lesquels, étant en contact quasi quotidien avec leurs cultures, sont particulièrement attentifs à d'éventuels signes d'alerte.

Nous apportons notre soutien engagé à la préservation de la santé des plantes utiles et ornementales et contribuons ainsi assurément à l'intérêt général. »

Otmar Halfmann, président de la Fédération suisse des jardins familiaux

Pour en savoir plus : www.jardins-familiaux.ch/fr/ann%C3%A9e-internationale-de-la-sant%C3%A9-des-v%C3%A9g%C3%A9taux-2020

Les déchets de jardin sont nocifs pour les forêts



Jacqueline Bütikofer, ForêtSuisse

« Chaque trimestre, ForêtSuisse informe les communes des actualités liées à la forêt suisse par le biais d'un mailing à large diffusion. Le but est de sensibiliser le grand public aux préoccupations des propriétaires forestiers et aux enjeux que pose la préservation des forêts. Cet été, la problématique abordée était celle des dépôts sauvages de déchets de jardin. Cette pratique, outre le fait qu'elle soit illégale, constitue également une véritable nuisance pour l'écosystème forestier – et l'on ne parle pas ici uniquement des restes de néophytes envahissantes, mais aussi des tontes de gazon ou des tas de branchages résultant de la taille d'une haie par exemple. L'apport de ces déchets verts en forêt introduit aussi des éléments nutritifs, des restes d'engrais et des micro-organismes nuisibles, notamment des virus, des bactéries et des champignons. Or, une fois que ces éléments extérieurs se sont établis dans le milieu forestier, il s'avère compliqué et coûteux pour les propriétaires et les sylviculteurs de les éradiquer.

La forêt suisse est mal en point

Les ravageurs d'introduction récente, comme le capricorne asiatique des agrumes, ne sont (actuellement) pas les seules menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers (et leurs végétaux). Aujourd'hui, la forêt suisse se voit aussi extrêmement fragilisée par les espèces nuisibles endémiques et les effets insidieux du changement climatique. La Suisse a par ailleurs dû faire face cette année à une gigantesque invasion de scolytes, qui ont endommagé de grandes quantités de bois. Outre les épicéas du Plateau, qui ont souffert du temps chaud et sec, les sapins blancs, jusqu'ici considérés comme « résistants aux variations climatiques », ont eux aussi montré des signes de faiblesse dans de nombreuses zones de basse altitude. Le cèdre de l'Atlas et le hêtre – qui est très répandu dans nos contrées – ont en outre dû lutter contre les attaques de nuisibles et/ou la sécheresse. ForêtSuisse a donc décidé cette année d'investir le champ politique, par l'intermédiaire de son président, le conseiller aux États Daniel Fässler, et a demandé un soutien financier pour la gestion forestière, en particulier dans le contexte du changement climatique et de ses répercussions sur l'écosystème de la forêt. »

Jacqueline Bütikofer, ForêtSuisse

Pour en savoir plus : www.foretsuisse.ch/la-foret-suisse/informations/nouvelles-recentes/coronavirus.html

Nouvelle ordonnance sur la santé des végétaux : un véritable défi pour l'horticulture



Caroline Föllmi, Jardin-Suisse

« Par la mise en œuvre du nouveau système de passeport phytosanitaire, les professionnels de la branche horticole contribuent de manière décisive à empêcher l'introduction et la dissémination de maladies des végétaux et d'organismes nuisibles. La bactérie *Xylella fastidiosa*, particulièrement agressive, et le scarabée japonais (*Popillia japonica*) constituent à titre d'exemple des menaces qui doivent à l'heure actuelle être prises très au sérieux.

Les nouvelles exigences mises en place concernent toutes les entreprises sans exception : producteurs, sociétés commerciales, horticulteurs, paysagistes et détaillants. Les producteurs qui délivraient déjà le passeport phytosanitaire pour certaines plantes spécifiques – principalement des arbustes – ont eux aussi dû se mettre à niveau pour se conformer aux exigences étendues de la nouvelle ordonnance. La plupart des producteurs horticoles, notamment ceux proposant des plantes vivaces et annuelles en pot, mais aussi les sociétés de jardinage et d'aménagement paysager, ont dû composer pour la toute première fois avec le système complexe du passeport phytosanitaire.

Alors qu'il était auparavant réservé à quelques végétaux spécifiques, le passeport phytosanitaire doit depuis le 1^{er} janvier 2020 accompagner *toutes* les plantes utiles et ornementales, et ce tout au long de la chaîne de création de valeur sauf s'il s'agit d'une vente directe à un utilisateur privé. Par ailleurs, il doit désormais respecter le format prescrit dans l'ensemble de l'Europe. Les entreprises sont en outre tenues de documenter leurs flux de marchandises de manière différenciée. Il doit être possible de retracer à tout moment l'origine des lots, afin que des mesures rapides et efficaces puissent être prises au cas où une infestation des végétaux par un nuisible ou une maladie serait constatée.

D'immenses efforts administratifs, financiers et personnels ont été consentis pour la mise en œuvre de ce passeport. Les flux de marchandises ont dû être repensés et optimisés. La documentation et l'impression des étiquettes ont de plus nécessité des investissements en matériel informatique et signalétique ainsi qu'en formation du personnel. Pour la première fois, la déclaration des parcelles a

été effectuée via le système informatique central des autorités d'exécution, et non sur papier, ce qui a été chronophage et agaçant pour toutes les parties concernées.

JardinSuisse a soutenu et conseillé ses entreprises membres dans le processus d'introduction du nouveau système de passeport phytosanitaire, organisé des manifestations d'information et d'échange et proposé un encadrement par des spécialistes compétents.

Le passeport phytosanitaire se présente sous la forme d'une étiquette officielle, qui doit accompagner tous les végétaux faisant l'objet d'échanges commerciaux en Suisse et au sein de l'UE. Il atteste que les exigences phytosanitaires ont été respectées et que des contrôles sont régulièrement effectués par les instances compétentes. Il permet en outre de retracer le parcours de la marchandise tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui s'avère très utile en cas d'infestation par un organisme nuisible particulièrement dangereux. Le passeport phytosanitaire constitue ainsi une mesure préventive et garantit une sécurité accrue dans le commerce des végétaux. »

Caroline Föllmi, JardinSuisse

Pour en savoir plus : <https://www.jardinsuisse.ch/fr/umwelt/umweltschutz/frquarantaneorganismen/>

Perspectives d'avenir

L'engagement commun au service de la santé des végétaux se poursuit

Lors de leur excursion de travail dans le Tessin, les principaux partenaires nationaux de l'IYPH avaient déjà émis le désir de poursuivre au-delà de 2020 la collaboration entamée autour de la santé des végétaux. La forme que prendra cette coopération au sein d'un « **Réseau suisse de la santé des végétaux** » sera précisée au cours des prochains mois. Les organisations intéressées peuvent se manifester auprès du Service phytosanitaire fédéral. L'objectif commun poursuivi sera de mieux protéger la santé des végétaux sur le territoire suisse et de lutter contre les risques présentés par l'introduction et la dissémination de nouveaux organismes nuisibles et de nouvelles maladies (réduction des risques phytosanitaires).

Instauration d'une Journée internationale de la santé des végétaux à partir de 2022

Il y a quelques jours, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est déclarée favorable à l'instauration d'une « Journée internationale de la santé des végétaux », qui se tiendrait chaque année le 12 mai. Pour se concrétiser, le projet devra encore obtenir l'aval de l'Assemblée générale de l'ONU, qui a prévu de se pencher sur ce thème au second semestre 2021. La première Journée internationale de la santé des végétaux pourrait alors avoir lieu le 12 mai 2022.

Contact

Service phytosanitaire fédéral SPF

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 25 50
phyto@blw.admin.ch

Office fédéral de l'environnement OFEV
Worbentalstrasse 68, 3003 Berne
Tél. +41 58 481 35 42
aline.knoblauch@bafu.admin.ch

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une excellente nouvelle année !